



Saint Denis, le 14 avril 2020

Lettre à Monsieur Le Préfet de La réunion

Monsieur Le Préfet,

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur les conditions de travail des salariés du Commerce, de la Distribution et des Services et du risque énorme qu'ils encourent en allant chaque jour travailler.

Nous constatons que vos services accordent des dérogations d'ouvertures à des secteurs d'activités sur lesquels nous nous interrogeons fortement sur leurs nécessités vitales à la vie de la population, le dernier en date, les magasins de jardinerie.

Nous concevons que les animaux puissent pouvoir être nourris, mais de là à autoriser l'ouverture de tous les rayons sur ce type de magasins, nous sommes forcés de vous dire que cela n'est pas compatible avec l'idée même du confinement.

Le Président de La République, dans son discours du 13 avril 2020, a annoncé le prolongement du confinement « jusqu'au 11 mai 2020 » et demande un respect de cette mesure à tous les Français.

Tous les acteurs des services de santé prônent pour une mesure de confinement plus radicale pour freiner la propagation du virus, nous pensons qu'autoriser les magasins à ouvrir entraîne forcément plus de déplacement, salariés et clients, et in fine tue l'idée même du confinement.

Sur les grandes surfaces, est-il vraiment nécessaire que tous les rayons soient ouverts et approvisionnés ? Ne pouvons-nous pas nous satisfaire du vital ?

Les magasins de Bricolage sont-ils vraiment vitaux à la vie de la population ?

Les services de l'État n'arrêtent pas de le répéter, les matériels de protections individuelles sont insuffisants pour couvrir tous les salariés (santé, commerce, police, pompier, ...) qui œuvrent pour satisfaire aux besoins de la population.

Nous saluons d'ailleurs ici le courage de tous ces personnels, ignorés, mal payés ... voir même, pour certains, en Métropole, rejetés par une partie de la population, je pense aux aides-soignants. Chapeau bas à ces personnels ...

Alors pourquoi rajouter de quoi alimenter la propagation du virus ?

Face à la gravité de la situation, nous vous demandons que des mesures concrètes soient mises en place immédiatement pour éviter la propagation du virus sur les lieux de travail.

Ces mesures passent obligatoirement par :

- N'autoriser aux magasins de jardinerie que la vente d'aliments pour animaux,
- Imposer aux magasins de bricolage de mettre en place un système de récupération de marchandises sur palette et sur le parking de l'établissement, l'accès aux magasins devra être interdit, si impossible ces magasins doivent fermés,
- Imposer dans les grandes surface la fermeture des rayons non alimentaires qui ne sont pas de première nécessité, afin de limiter les « flâneries » inutiles et surtout dangereuses, tant pour les salariés que pour les clients,
- La mise en place d'un sas de décontamination à l'entrée de chaque magasin afin d'obliger les clients à se désinfecter les mains, tout clients qui refuseraient se verraient interdire l'accès aux magasins,
- La réduction des amplitudes d'ouvertures des magasins, 09h00 à 17h00,
- La fermeture des magasins les dimanches et jours fériés,
- La mise à disposition de moyens de protection pour tous les salariés des magasins ou mis à disposition.

Votre responsabilité est pleine et entière, nous estimons ces mesures vitales pour la protection des salariés et de la population.

Le secrétaire général
Georges CARO

PS : Copie au Directeur de la DIECCTE et à la presse.